CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LANNEMEZAN

**DELIBERATION N°2025/40**

| |
|---|
| Nombre d'élus en exercice : 11<br>Nombre d'élus présents : 6<br>Nombre d'élus ayant pris part au vote : 6 |

**L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 juin,** le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 9H00 en séance ordinaire au CCAS, 308 rue Georges Clémenceau 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de **Mr Bernard PLANO.**

**Présents :** Mmes, Mrs PELISSIER, PIQUE, ROUILLON, SENTAGNE, PLANO et MONEGO

**Absents excusés :** Mmes, Mr BACQUE, MEJAMOLLE, NOGUES, ORTE et DA BENTA

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel PELLICER

**OBJET : Règlement intérieur de l'abri de nuit (Annexe 2)**

Mr le Président présente aux membres du CA un règlement intérieur de l'abri de nuit pour les personnes sans domicile stable qui sera porté à la connaissance de chaque occupant à son arrivée et qui s'engagera à le respecter.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Le président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'approuver la mise en place du règlement intérieur de l'abri de nuit.

Pour copie conforme,
Le Président,

FRANCOISE PIQUE
VICE-PRESIDENTE DU CCAS
ADJOINTE AU MAIRE
LANNEMEZAN

Affiché le

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S LANNEMEZAN

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250710-2025-40-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025